



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1990/58  
19 janvier 1990

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Quarante-sixième session  
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

LE DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON APPLICATION  
AUX PEUPLES ASSUJETTIS A UNE DOMINATION COLONIALE OU ETRANGERE  
OU A L'OCCUPATION ETRANGERE

Lettre datée du 15 janvier 1990, adressée au Secrétaire général adjoint  
aux droits de l'homme par le représentant permanent du  
Kampuchea démocratique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint :

1. Le texte du message de S.A.R. Samdech Norodom Sihanouk, Chef de la Résistance nationale cambodgienne, Président du Kampuchea démocratique, prononcé par S.E. Monsieur Son Sann, Premier Ministre du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur le point 31 de l'ordre du jour : "La situation au Kampuchea", le 15 novembre 1989 (A/44/PV.56);
2. Le texte d'un mémorandum intitulé "La création de colonies vietnamiennes constitue un obstacle majeur au rétablissement de l'indépendance, de la paix et de la neutralité au Cambodge", établi le 6 août 1989 par le Département de la presse et de l'information du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique (A/44/531);
3. Le texte d'un mémorandum intitulé "Who Have Committed Genocide Against the People of Cambodia ?", daté du 30 octobre 1989 et publié par le Département de la presse et de l'information du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique (A/44/710).

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer les textes précités comme documents officiels de la quarante-sixième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 10 de l'ordre du jour provisoire : "Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère."

L'Ambassadeur  
Représentant permanent

(Signé) NGO Hac Team

---